BRAS DROIT DU DIRIGEANT (Live Cas pratiques)

Conseiller le dirigeant d'entreprise : développer, sécuriser et transmettre son patrimoine

Les situations patrimoniales des dirigeants ne ressemblent à aucun manuel : elles sont complexes, hybrides, et exigent de combiner fiscalité, droit des sociétés et stratégie familiale dans un même conseil.

Ces cas pratiques vous plongent dans des cas réels traités en direct : pas de cours théorique, mais une résolution progressive, collective et chiffrée.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Identifier les bonnes questions à poser face à un cas client.
- Détecter les points de vigilance et chiffrer les stratégies possibles avant de formuler une recommandation.
- Analyser un schéma patrimonial et argumenter le choix de la solution retenue.

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Public visé

- Conseillers en gestion de patrimoine (CGP) - Experts-comptables - Avocats - Notaires

Prérequis

Avoir suivi une formation initiale ou continue en droit, comptabilité, fiscalité, finance ou gestion de patrimoine

Moyens matériels requis

La formation à distance nécessite : un ordinateur (ou tablette) équipé d'une connexion internet stable, d'un navigateur à jour et d'un accès à l'application Microsoft Teams (lien de connexion transmis avant la session). Une paire d'écouteurs ou un casque est recommandée pour un meilleur confort d'écoute.

CONTENU DE CHAQUE CAS PRATIQUE

21 juillet 2026 — TRANSMISSION D'ENTREPRISE A UN SALARIE

- Éligibilité du salarié repreneur : conditions, fonctions de direction.
- Spécificités du Dutreil hors cadre familial : engagements, chronologie.
- Sécurisation du montage

25 aout 2026 — DONATION AVANT CESSION

- Composition de la donation-partage avec démembrement
- Fiscalité de la cession : répartition de l'imposition
- Sort du prix : quasi-usufruit ou remploi démembré

15 septembre 2026 —TRANSMISSION D'ENTREPRISE A UN ENFANT REPRENEUR – LE « FBO »

- Le diagnostic de la situation
- Mise en place de la stratégie « Family Buy Out » avec le Pacte Dutreil
- Estimation des droits à payer et points de vigilance

13 octobre 2026 — ACQUISITION D'UNE RESIDENCE SECONDAIRE

- Analyse du profil client
- Comparatif fiscal et patrimonial des deux options sur cas chiffré.
- Risques : acte anormal de gestion, abus de bien social, IFI

17 novembre 2026 — DECLARATION IFI DES PARTS DE SOCIETE

- Conditions d'exonération des biens professionnels
- Méthode de calcul du ratio immobilier
- Passif déductible .

8 décembre 2026 — OWNER BUY OUT SARL

- Choix de la forme sociale de la holding
- Fiscalité de l'opération : plus-value du dirigeant, fiscalité des dividendes après OBO
- Sécurisation de l'opération

19 janvier 2027 — SORTIE DE TRESORERIE : DIVIDENDES OU REDUCTION DE CAPITAL ?

- Comparatif fiscal des deux options
- Impact sur la valorisation et les capitaux propres de la société
- Risques : abus de droit, acte anormal de gestion

9 février 2027 — ANTICIPER LE RISQUE DU DÉCÈS DU CHEF D'ENTREPRISE PACSÉ

- Impact du décès sur la gouvernance
- Impact du décès sur la transmission des titres
- Outils de protection à mettre en place (modification des statuts, testament, Pacte Dutreil, etc…)

16 mars 2027 — ACQUISITION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

- Analyse du profil client et arbitrage société d'exploitation / SCI / patrimoine personnel
- Comparatif fiscal et patrimonial des options sur cas chiffré
- Anticipation des risques

6 avril 2027 — TRANSMETTRE LES TITRES D'UNE HOLDING ANIMATRICE (Pacte Dutreil)

- Qualification de holding animatrice : critères et sécurisation
- Conditions d'application du Dutreil au niveau de la holding
- Assiette de calcul de l'exonération

11 mai 2027 — CONSTITUTION DE LA HOLDING PAR APPORT OU CESSION

- Comment choisir la meilleure stratégie : apport ou cession
- Financement bancaire et/ou crédit-vendeur
- Points de vigilance pour les projets futurs

15 juin 2027 — PACTE DUTREIL ET SUCCESSION

- Pacte Dutreil post-mortem ou réputé acquis ?
- Conditions d'application et poursuite des engagements par les héritiers
- Calcul du gain de droits de succession

1er juillet 2027 — FISCALITE DE LA CESSION : CHOISIR LA BONNE OPTION FISCALE

- Analyse de la situation de la famille cédante
- Calcul Comparé des régimes : PFU ou barème progressif, abattements applicables
- Impact CDHR

26 aout 2027 — TRANSMISSION AUX PETITS-ENFANTS REPRENEURS

- Diagnostic d'éligibilité au Dutreil et donation-partage transgénérationnelle
- Fiscalité : abattements applicables, réincorporation d'une donation antérieure
- Fonctions de direction et engagements souscrits par le petit-enfant

ORGANISATION DE LA FORMATION

1h30 par session à partir de 12h le jour du webinaire | Teams

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription par e-mail ou via le site internet www.think-twice.fr
- La confirmation d'inscription est adressée dans un délai de 48 heures ouvrées.
- La convention de formation est transmise au plus tard 7 jours avant le début de la session.
- Délai de rétractation : 14 jours pour les prestations achetées à distance (particuliers). Pour les professionnels, se référer aux conditions de la convention de formation.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

- Distanciel synchrone (Teams)
- Pédagogie praticienne : résolution d'un cas pratique avec apports techniques structurés, illustrés de jurisprudences récentes et de situations réelles.
- Support remis aux participants via leur espace LearnyBox
- Échanges et questions-réponses entre participants et intervenant.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les acquis sont mesurés en trois temps :

→ Quiz de positionnement avant le démarrage de la session
Identification du niveau de connaissance des participants et ajustement pédagogique si nécessaire.

→ QCM d'évaluation finale à compléter sur la plateforme Learnybox
Vérification de l'acquisition des compétences et remise d'une attestation de formation.

→ Enquête satisfaction bénéficiaire à +90 j.

EN SITUATION DE HANDICAP

Think Twice s'engage à adapter ses formations aux besoins spécifiques des participants en situation de handicap. Tout besoin d'aménagement doit être signalé au moment de l'inscription ou via le questionnaire d'analyse de besoin et de positionnement.

La référente handicap est **Marie-Caroline Blanc** — marie-caroline@think-twice.fr

TARIFS

90 € HT / par session / par participant (TVA au taux de 20%).

FORMATEUR

Marie-Caroline BLANC — Ingénieur Patrimonial

15 ans d'expérience. Diplômée Master 2 Gestion Internationale de Patrimoine (IAE Nice) et Master 1 Droit patrimonial, immobilier et notarial (Faculté de droit, Aix Marseille III). Chargée d'enseignement Master 2 Droit de la Banque et Gestion de patrimoine (Faculté de Droit, Aix Marseille III). Cabinet de conseil créé en 2022

CONTACT – ASSISTANCE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

Référente pédagogique & administrative : Marie-Caroline Blanc

- Email : marie-caroline@think-twice.fr
- Téléphone : 06 68 02 41 92
- Site internet : www.think-twice.fr